



COMMUNE DE BOUCQ
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2026/008
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Boucq, étant réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Marianne PIERSON,

Membres présents :

GUINAY Grégory, JAILLON Nicolas, RIMET Noël, PIERSON Marianne, VERBE Sébastien, VERBE David,
OUDIN Maud (arrivée à 20h40)

Membres absents non excusés : ZWILLER Xavier

Membres excusés : PARENT Jeanine, donne pouvoir à PIERSON Marianne

Convocation établie le 19 janvier 2026

Secrétaire de séance choisie : GUINAY Séverine

TARIF DES CONCESSIONS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2010 fixant les tarifs des concessions funéraires ainsi que ceux relatifs aux emplacements du Columbarium ;
- Considérant qu'au sein d'un cimetière les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal ;
- Considérant que les concessions temporaires, les concessions trentenaires et les concessions cinquantenaires sont renouvelables au prix du tarif en vigueur au moment du renouvellement ;
- Considérant que le cimetière communal comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres, appelé « jardin du souvenir » deux columbariums et des concessions ;
- Considérant qu'il convient de fixer les nouveaux tarifs pour les concessions, cases de columbariums, et redevances funéraires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (8 Pour)



FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs de concessions :

CONCESSIONS	A PARTIR DU 1 ^{ER} FEVRIER 2026
-------------	--

DUREE	1 ^{er} ACHAT ET RENOUVELLEMENT
30 ans	200 €
50 ans	300 €
	RENOUVELLEMENT UNIQUEMENT
15 ans	150 €

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs des places au Columbarium

COLUMBARIUM	A PARTIR DU 1 ^{ER} FEVRIER 2026
-------------	--

DUREE	1 ^{ER} ACHAT ET RENOUVELLEMENT
30 ans	600 €
50 ans	900 €
	RENOUVELLEMENT UNIQUEMENT
15 ans	300 €

FIXE ainsi qu'il suit, les tarifs des Cavernes

CAVURNES	A PARTIR DU 1 ^{ER} FEVRIER 2026
----------	--

1 ^{ER} ACHAT		RENOUVELLEMENT UNIQUEMENT	
		15 ans	75 €
30 ans	100 €	30 ans	100 €
50 ans	150 €	50 ans	150 €

Secrétaire de séance,



Séverine GUINAY

Le Maire,



Marianne PIERSON

